

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 12 bis du 03 décembre 2015

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES

2

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LORRAINE

2

Arrêté 2015.DREAL-STID/DRT-44 en date du 23 novembre 2015 modifiant l'arrêté N°2015.DREAL-STID/DRT-37 en date du 19 juin 2015 portant désignation des membres du jury d'examen de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice des professions de transporteur public routier de personnes, de transporteur public routier de marchandises, de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises et de commissionnaire de transport-----

2

MESURES NOMINATIVES

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LORRAINE

Arrêté 2015.DREAL-STID/DRT-44 en date du 23 novembre 2015 modifiant l'arrêté N°2015.DREAL-STID/DRT-37 en date du 19 juin 2015 portant désignation des membres du jury d'examen de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice des professions de transporteur public routier de personnes, de transporteur public routier de marchandises, de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises et de commissionnaire de transport
Circonscription d'examen n°4 CENTRE DE METZ
ANNEE 2015

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE,
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST,
PREFET DE LA MOSELLE,
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le décret n°85-891 du 16 août 1985, modifié, relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes ;

VU le décret n°99-752 du 30 août 1999, modifié, relatif aux transports routiers de marchandises ;

VU l'article R 1422-4 du code des transports ;

VU l'arrêté ministériel du 20 décembre 1993, modifié, relatif à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport et notamment son titre 1^{er} ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2011, modifié, relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier ;

VU l'arrêté préfectoral SGAR n°2012-236 du 26 juin 2012 donnant délégation de signature en faveur de Mme Emmanuelle GAY, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL) Lorraine, relatif à l'administration générale de la direction ;

VU l'arrêté DREAL-2015-21 du 24 août 2015 portant subdélégation de signature de Mme Emmanuelle GAY, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL) Lorraine ;

VU l'arrêté 2015.DREAL-STID/DRT-37 en date du 19 juin 2015 portant désignation des membres du jury d'examen de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice des professions de transporteur public routier de personnes, de transporteur public routier de marchandises, de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises et de commissionnaire de transport ;

ARRETE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury d'examen professionnel pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle de transporteur public routier de personnes, de transporteur public routier de marchandises, de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises et de commissionnaire de transport au titre de l'année 2015, Circonscription d'examen n°4 centre de Metz, pour les candidats domiciliés dans les régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine :

1. en qualité de représentants du Ministère chargé des transports, membres du jury, correcteurs et surveillants :

Mme BECKER Claudine Adjointe au Chef de la division réglementation des transports à la DREAL Lorraine à METZ

Mme MICHAUX Valérie Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure au pôle de contrôle de NANCY

M. POINSIGNON Xavier Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure à la DREAL Lorraine à METZ

Mme HAUSHERR Agathe Technicien supérieur en Chef du développement durable à la division réglementation des transports à la DREAL Lorraine à METZ

Mme REGENT Isabelle Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure à la DREAL Lorraine à METZ

Mme GOELLER Katia Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe normale à la DREAL Lorraine à METZ

Mme BORDET Sandrine Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe normale au pôle de contrôle de NANCY

M. POUL Pascal Technicien supérieur en Chef du développement durable à la division réglementation des transports à la DREAL Lorraine à METZ

M. VOGEL Christian Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure à la DREAL Lorraine à METZ

M. ALIZON Christophe Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle au pôle de contrôle d'EPINAL

M. SARRAZIN Didier Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure au pôle de contrôle d'EPINAL

M. LEMOINE Cyrille Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle à la DREAL Lorraine à METZ

M. Philippe DENONCIN Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe normale à la DREAL Lorraine à METZ

Mme BOIRE Marie-Line Adjoint administratif principal à la DREAL Lorraine à METZ

M. ESCOFFIER Christian Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure à la DREAL Lorraine à METZ

2. en qualité de représentants des centres de formation professionnelle :

- Mme MANTEAU Méline AFTRAL Lorraine
- Mme COCHENER Bénita AFRAL Lorraine
- Mme PIERSON Béatrice PROMOTRANS Lorraine

Article 2 :

En raison du nombre important de candidats à l'examen d'examen professionnel pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle de transporteur public routier de personnes, de transporteur public routier de marchandises, de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises et de commissionnaire de transport au titre de l'année 2015, les surveillants supplémentaires suivants :

M. VIGNON Michaël Chef de la division réglementation des transports à la DREAL Lorraine à METZ

M. FOURNEUVE Patrick Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle au pôle de contrôle de NANCY

Mme BERNET Stéphanie Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle à la DREAL Lorraine à METZ

M. JOHAN Hesse Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure à la DREAL Lorraine à METZ

M. WARTENBERG Nicolas Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure à la DREAL Lorraine à METZ

M. CLAUDEL Charlie Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure au pôle de contrôle d'EPINAL

M. CARTAU Jean-Luc Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle à la DREAL Lorraine à METZ

M. GARY Alain Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe normale au pôle de contrôle de NANCY

M. MOREL Franck Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe normale au pôle de contrôle de NANCY

Article 3 :

Le jury d'examen est présidé par Mme Claudine BECKER, Adjointe au Chef de la division réglementation des transports à la DREAL Lorraine à METZ, ou, en cas d'empêchement, par Mme HAUSHERR Agathe, Technicien supérieur en Chef du développement durable à la division réglementation des transports à la DREAL Lorraine à METZ.

Article 4 :

Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les Recueils des Actes Administratifs des Préfectures de Région de : Lorraine, Champagne-Ardenne, Alsace, Bourgogne et Franche-Comté.

Pour le Préfet de Région et par délégation,
Pour la Directrice Régionale,
Le Chef de la Division Réglementation des Transports
Signé Michaël VIGNON
